

Potassium permanganate
SP-O-T-N
Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n°	: 104 718 / 104 019
Nom commercial	: Potassium permanganate
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange
**Classe de danger et code de catégorie
Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers physiques
 - Dangers pour la santé
 - Dangers pour l'environnement
- : Matières solides comburantes - Catégorie 2 - Danger (CLP : Ox. Sol. 2)
- : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
- : Toxicité pour le système reproductif - Foetus - Catégorie 2 - Attention (CLP : Repr. 2)
- : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Acute 1)
- : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Chronic 1)

Eléments d'étiquetage
Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement
 - Mention de danger
 - Conseils de prudence
 - Prévention
 - Intervention
- : Danger
- : H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P221 : Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles...
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- : P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Potassium permanganate
SP-O-T-N
SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Permanganate de potassium	: 99 env. %	7722-64-7	231-760-3	025-002-00-9	----	Ox. Sol. 2 (H272) Acute Tox. 4 (H302) Repr. 2 (H361d) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction
- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Risques particuliers
- : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. Comburant. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Protection contre l'incendie
- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures spéciales
- : Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement
- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage
- : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate. Rincer/diluer le résidu à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage
- : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation
- : Porter un vêtement de protection approprié. Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les poussières.
- Stockage
- : Après utilisation bien fermer le couvercle. Conserver à l'abri des sources d'ignition.
- : **Tenir à l'écart des matières combustibles.**
- : Eviter le contact avec l'humidité. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

Potassium permanganate
SP-O-T-N
SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)
SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres	: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.
Limites d'exposition professionnelle	: VLEP : Valeur à long terme: 0,05* 0,20** mg/m ³ *fraction alvéolaire ** inhalable; en manganèse
	DNEL : Inhalation (travailleurs- effets chroniques systémiques) : 0,218 mg/m ³

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique	: Potassium permanganate.
Etat physique	: Solide.
Couleur	: Violet.
Odeur	: Inodore.
pH	: 20°C:~7-9 20g/LH ₂ O
Poids moléculaire	: 158,04
Point de fusion [°C]	: > 240 (décomposition).
T°d'ébullition initiale [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point de décomposition [°C]	: > 240 °C.
Densité	: (20 °C) : 2,7
Pression de vapeur [hPa]	: (20 °C) : < 0,01
Solubilité dans	: Eau. (20 °C) : 64 g/L. Ethanol. (20 °C) : décomposition. Solvants organiques. (20 °C) : décomposition.
Point d'éclair [°C]	: Non applicable.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Non applicable.
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Non applicable.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Non applicable.
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Contact avec des substances métalliques. Chaleur.
Matières à éviter	: Matières combustibles. Composés organiques. Agents réducteurs. Acides. (H ₂ SO ₄ , HCl). Halogènes. Alcool. Peroxyde d'hydrogène. Composés de l'ammonium. Métaux finement divisés. Soufre.
Propriétés dangereuses	: Favorise l'inflammation des matières combustibles. Risque d'explosion des poussières emportées par l'air.

Potassium permanganate
SP-O-T-N
SECTION 11. Informations toxicologiques
Toxicité aiguë

- **Inhalation** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies
- **Cutanée** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies
- **Oculaire** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies
- **Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]

: 1090

Sensibilisation

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies

Effets cancérogènes

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies

Effets mutagènes

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies

Toxicité vis-à-vis de la reproduction

: Susceptible de nuire au fœtus. (Voie expositon : ingestion)

Autres informations toxicologiques

: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

SECTION 12. Informations écologiques
Information relative aux effets écologiques

: Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Eviter le rejet dans l'environnement.

Peut contaminer les réseaux de distribution d'eau.

Toxicité pour les algues : Algues d'eau douce : CE50 : 0,43 mg/L/72h

Toxicité pour les poissons : CL50 : 0,47mg/L/96h.

Persistante et dégradabilité

: Aucune donnée disponible.

Potentiel de bio-accumulation

: Aucune donnée disponible.

Informations sur l'élimination

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Biodégradation [%]

: Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination
Elimination des déchets

- : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.
Ne pas réutiliser les containers vides.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Ne pas jeter les résidus à l'égout.**

SECTION 14. Informations relatives au transport
- Proper shipping name

: 1490 PERMANGANATE DE POTASSIUM, 5.1, II, ADR

- No ONU

: 1490

- I.D. n° :

: 50

Transport terrestre
- ADR/RID

 : Class : 5.1
Group : II

Transport par mer
- Code IMO-IMDG

: UN 1490 Potassium permanganate

- Classe

: 5.1

- Groupe d'emballage

: II

Transport aérien
- ICAO/IATA

: UN 1490 Potassium permanganate



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5
Révision nr : 0
Date : 18 / 5 / 2021
Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Potassium permanganate

SP-O-T-N

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

- IATA - Classe ou division : 5.1
Groupe d'emballage IATA : II

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

Jeulin

Règlement CE 1907/2006

JEULIN

T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : +33 1 45 42 59 59